N° 3 Décembre 2012

Bulletin Info Daubèze

Sommaire :

Page 2
- Hommage à Francis Naboulet
- Ecole

Page 3
- Redevance incitative
- Travaux voirie
- Cérémonie

Page 4
- Noël 2012
- Toute la TNT
- Etat civil 2012

Notre ancien Maire nous a quittés le dimanche 7 octobre ; Ses obsèques ont eu lieu ce mercredi 10 octobre en présence des habitants de la commune, du président et du personnel de la communauté de communes du Sauveterrois, des maires du canton, des représentants du conseil général et de diverses familles politiques

Voir page 2

IMPORTANT concerne l'accès en déchèterie

Ca y est, les déchèteries de notre territoire évoluent, se modernisent. Un nouveau système de contrôle d'accès est en train de se mettre en place. Il est demandé aux usagers de bien vouloir remplir un formulaire de création de "carte d'accès". Pour ceci ils ont deux possibilités :

Soit remplir la demande en ligne
http://decheterie.ustom33.org
Soit remplir le formulaire papier disponible en déchèterie.
ATTENTION LE FORMULAIRE DE DEMANDE DOIT ETRE DEPOSE EN DECHETERIE

Ce troisième bulletin municipal est endeuillé par le décès de Monsieur Francis NABOULET qui nous a quittés le 7 octobre dernier, et fût notre maire pendant 27 ans.

Monsieur NABOULET m'avait demandé de faire partie de son conseil en mars 1983, et je suis resté à ses côtés jusqu'à la fin de son dernier mandat en 2008 après qu'il ait décidé de ne pas se représenter pour pouvoir se reposer.

Tout au long de ces années, il m'a donné le goût, la passion, le sens de l'utilité du temps passé pour la collectivité. Il reste en moi ses phrases que je garderai toujours en mémoire : *"notre commune est une grande famille", "la politique est une chose qui divise les femmes, les hommes, notre commune ne fait pas de différence politique et respecte le choix de chacun".*

Merci Monsieur NABOULET, pour toutes ces années passées au service de notre commune, merci à votre fils, notre conseiller, trop tôt disparu. Le nom de votre famille restera gravé pour toujours dans l'histoire de notre village.

Bilan 2012

Notre commune n'a pas fait d'investissement en 2012 pour cumuler les investissements en 2013, principalement pour l'aménagement de la défense incendie.

De plus, nous allons devoir étudier la mise aux normes des "accès handicapés", notamment pour les sanitaires de la salle des fêtes, les accès du cimetière et de l'église. J'ai bien conscience qu'il est nécessaire de faire des efforts mais les lois ne tiennent compte ni de la taille des communes, ni de leurs ressources. En ce qui nous concerne, le financement de ces travaux pourrait nous mettre en difficulté car nos moyens se réduisent de plus en plus.

Francis NABOULET avait vu juste lorsqu'il s'est réuni avec quelques uns de ses collègues maires pour créer une communauté des communes sur notre canton. Cela se confirme aujourd'hui car la communauté du Sauveterrois est maintenue alors que d'autres vont disparaître, notre commune aurait pu être rattachée à LA REOLE, voire LANGON.

Malgré tout, nous devons toujours nous battre pour que DAUBEZE continue à exister, il est nécessaire que ses habitants s'engagent dans la vie de leur commune.

Dans l'attente de vous retrouver pour le Noël de Daubèze, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Patrick MAUMY

Le Père Noël vous donne rendez vous à la salle de Daubèze

le 15 Décembre à partir de 18 H 30

Suite Page 4

Bulletin info Daubèze publication d'informations réalisée par la Mairie, publiée au moins une fois par an.
Responsable de la publication : Patrick Maumy Maire de la Commune avec la participation du Conseil Municipal
Réalisation des textes : Véronique Bordat et Samuel Mestre **Impression :** Mairie

Mercredi 10 octobre, nous étions nombreux à accompagner Francis NABOULET à sa dernière demeure, notre église était bien petite pour tous nous accueillir, mais nous souhaitions lui dire au revoir, lui qui a servi tout au long de ses mandats notre commune à laquelle il était profondément attaché.

Francis tenait beaucoup à ce que notre commune soit avant tout une grande famille, sans cesse, il œuvrait dans ce sens. Chacun de nous pouvait lui soumettre ses problèmes, ses difficultés, il répondait toujours présent.

En 1965, il est élu conseiller municipal, puis devient Maire en 1981 jusqu'en 2008, succédant à son père Jean et à son grand père Joseph.

Francis était toujours d'une grande disponibilité et mettait toujours tout en œuvre pour trouver des solutions aux problèmes que chacun pouvait lui soumettre.

Lors de son premier mandat, avec son conseil municipal, il a fait construire la salle polyvalente "JEAN NABOULET" en hommage à son père, qui nous permet aujourd'hui encore de nous retrouver lors de différentes manifestations, principalement chaque année pour la soirée de Noël.

Puis, lors de ses mandats suivants, d'autres projets ont vu le jour : l'embellissement du bourg avec la création d'un parking, la mise en place des éclairages et la rénovation de la mairie.

Notre commune n'était pas la seule à bénéficier de l'engagement de Francis car tout au long de son parcours, il a eu de nombreuses autres fonctions, il fût également entre autres, :

Fondateur du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs, Membre du Syndicat des Exploitants Agricoles, l'un des fondateurs du Syndicat Viticole de l'Entre deux Mers, Vice Président de Groupama en Gironde, Président de la Caisse locale du Crédit Agricole, Conseiller Général de la Gironde, l'un des créateurs de la Communauté des Communes dont il fût le premier Président, Président des Maires du Canton, l'un des créateurs du Centre d'Aide par le Travail "Saint Jean" à Saint Brice.

Au travers de ses différentes responsabilités, il a su fédérer autour de lui et œuvrait dans l'intérêt général.

A la fin de ses mandats, il recevra les titres honorifiques de Maire Honoraire de notre commune et de Conseiller Général Honoraire de la Gironde.

Ce dimanche 7 octobre, après avoir tant donné, il est parti rejoindre Philippe, nous souhaitions saluer sa mémoire et renouveler l'expression de notre peine et notre profonde sympathie à son épouse et à sa famille.

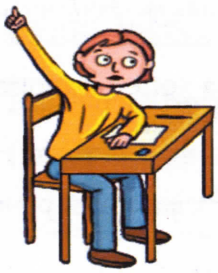

L'éducation de nos petits sur la commune

Une des principales fonctions de notre commune est de garantir la scolarisation de nos enfants pour le premier degré (de la petite section au CM2). Les collèges sont de la compétence du Conseil Général et les lycées du Conseil Régional. Daubèze ne disposant plus d'école publique, nous participons au financement des frais de scolarités et de cantines des établissements qui reçoivent nos enfants : le SIRP (syndicat intercommunal de regroupement pédagogique) de Saint Brice-Castelviel-Coirac, et les écoles maternelle et primaire de Sauveterre de Guyenne.

Pour l'année 2012, l'ensemble de ces coûts se répartit comme suit :

avec 12 enfants scolarisés au SIRP, notre participation s'élevait à 13200€ soit 1100€ par élève.

avec 6 enfants scolarisés à Sauveterre de G, notre participation s'élevait 7779.34€ soit 1179.89 par élève.

Ce budget représente le premier poste de dépense de notre commune mais il est indispensable car garant de l'avenir de nos enfants et donc de notre commune.

A noter, par exemple pour Sauveterre les frais de cantines (inclus dans le chiffrage ci-dessus) sont partagés entre les parents (2.5€ par repas) et la commune (3.32€ par repas). Là aussi, c'est un effort important qui est assuré par notre commune.

Un mode de financement certainement à repenser…

Notre commune participe activement à la vie et à la création de richesse sur notre communauté de communes, mais du fait de la non présence d'entreprise sur son territoire, elle voit tous les ans ses ressources diminuées. En contrepartie, la prise en charge de la scolarisation de nos enfants connaît une augmentation non négligeable de l'ordre de 50 % sur 4 ans pour le SIRP et de 10% sur 4 ans pour l'école de Sauveterre. L'éducation de nos enfants est une des choses les plus importantes si ce n'est la plus importante. Nous ne voulons pas transiger avec cela.

Par contre nous pouvons nous interroger sur le mode de financement de cette dernière. Ne serait-il pas plus logique de transférer cette compétence à la communauté de commune qui représente l'ensemble de la population et des ressources de notre territoire ? C'est certainement une question qu'il faudra se poser dans les années à venir pour pouvoir maintenir une éducation de qualité pour nos enfants et une commune proche de ses habitants.

LA REDEVANCE INCITATIVE

Depuis le mois de Juillet, vous utilisez votre poubelle pucée dans le cadre de l'application de la redevance incitative.

L'objectif est de réduire au maximum nos déchets produits au quotidien dans la perspective de préserver notre environnement et de préparer dans les meilleures conditions l'avenir de nos enfants.

Actuellement, nous payons une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères calculée en fonction de la valeur foncière et de la surface habitable de notre habitation.

Cette taxe ne tient pas compte de notre production de déchets, ni du nombre de personnes occupant les lieux.

La redevance incitative est un mode de financement du service public d'élimination des déchets comprenant la collecte et le traitement. Elle comprend une partie fixe incompressible qui est l'abonnement, une partie incitative calculée en fonction de la production de déchets et plus précisément par la fréquence de la présentation des poubelles pucées. Le bac jaune, qui concerne nos déchets destinés au recyclage, peut être présenté à chaque collecte.

Afin de nous familiariser avec cette nouvelle disposition, la période test, a débuté cet été et se terminera en Juin 2013 sera une année blanche. Concrètement, nous allons régler notre facture qui correspondra à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme par le passé, et parallèlement, nous recevrons une facture fictive basée sur notre production de déchets qui ne sera pas mise en recouvrement mais qui nous permettra de prendre conscience de l'impact de cette redevance et d'appréhender au mieux cette mise en application en Janvier 2014.

Pour plus d'informations complémentaires, rendez vous sur le site : **http://ustom33.org**

En complément du tri sélectif, vous pouvez faire l'acquisition d'un composteur auprès de la déchèterie pour un faible coût de 15 €. Grâce à son utilisation, vous pouvez diminuer la quantité d'ordures ménagères et obtenir du compost.

Déchèterie - Zone Industrielle Gabochot - 33540 Sauveterre de Guyenne. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Rappelons que la déchèterie est gratuite pour les particuliers.

Egalement la Recyclerie située à Pessac sur Dordogne, où une deuxième vie est donnée à nos objets (vêtement, ameublement, vaisselle, bibelot, électroménager ...) . Des agents les réceptionnent, les remettent en état, et le revendent à un prix modique, tout ce qui n'est plus en état de marche étant démantelé.
Tout ce qui n'est plus en état de marche étant démantelé. Sachez que vous pouvez vous y rendre du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h - 16 h. Les ventes des objets recyclés ont lieu tous les mercredis. Ce cercle écologique et économique a permis la création de 13 emplois.

TRAVAUX DE VOIRIES

Cette année, les travaux de voirie ont été les suivants :

- Travaux pris en charge par la Communauté de Communes du Sauveterrois qui en a la compétence :

. aménagement des abords de la voie communale n° 1 (secteur Lansade - Champ de Mariotte) ;

. amélioration de la route Village du Faure

- Travaux pris en charge par le Conseil Général de la gironde:

. amélioration des routes départementales 123 et 123 E

CEREMONIES DU 8 MAI & DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés pour les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Ce 8 mai, nous avons commémoré la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe et le 11 novembre, nous avons commémoré le jour anniversaire de l'Armistice de 1918, et rendu hommage à tous les "morts pour la France" d'hier comme ceux d'aujourd'hui, civils et militaires.

A la fin de cette dernière cérémonie, nous nous sommes recueillis en mémoire de Francis NABOULET, tout en ayant une pensée pour Philippe, notre conseiller disparu l'an dernier.

Nous remercions l' ESAT du Puch qui nous a offert les fleurs.

Puis, nous nous sommes réunis autour du verre de l'amitié.

Le Père Noël descendra du ciel avec sa hotte bien remplie

le 15 décembre 2012 sur notre commune vers 18h30

Pour remettre à tous les enfants de Daubèze leurs cadeaux et des chocolats à nos seniors.

Un apéritif, suivi d'un repas vous seront offert, nous comptons sur vous tous pour venir nombreux. En attendant, nous vous souhaitons à tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Merci de confirmer votre présence au repas auprès de la Mairie

par tél : 05 56 71 88 94

par mail : mairie.daubeze@wanadoo.fr

Avant Mercredi 12 Décembre 2012 à 12H

Pour une bonne organisation de cette soirée, l'inscription au repas est obligatoire (réservation traiteur)

Le Comité des Fêtes de Daubèze

Etat Civil

Naissance:

Jade LEGLISE, le 4 Février

Mattéo Vincent SOUPRE ACHILLE, le 4 Juillet

Nous ont quittés:

Françoise Janine PELLETIER, le 14 Août

Francis Joseph NABOULET, le 7 Octobre

Toute la TNT

www.toutelatnt.fr

LES CHAÎNES DE LA TNT CHANGENT DE FRÉQUENCES ET 6 NOUVELLES CHAÎNES HD DÉMARRENT PROGRESSIVEMENT.

12 Décembre 2012

Tous les émetteurs de cette phase qui changent de fréquence seront éteints dans la nuit du mardi 11 au mercredi 12 décembre. Les émetteurs principaux seront rallumés dès le mercredi matin avec les nouvelles fréquences et les 6 nouvelles chaînes avant une remise en service progressive des réémetteurs. Les nouvelles chaînes démarreront sur les autres émetteurs dans la journée du mercredi après, dans certains cas, une brève interruption de la diffusion.

Pour retrouver les chaînes actuelles de la TNT ainsi que les nouvelles chaînes, vous devrez lancer une recherche et mémorisation des chaînes de la TNT.

Attention : pour recevoir les 6 nouvelles chaînes gratuites HD, vous devez être équipé d'un matériel de réception HD (adaptateur TNT HD, TV TNT HD).